l'écho de nos villages

Mercus
Garrabet
Amplaing
Jarnat
Croquié

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 64

3ème trimestre 2017

L'automne,

la récolte bat son plein

Dossier

Documents et règles d'urbanisme

>>> édito

sommaire

DOSSIER : Documents et règles d'urbanisme >>> p. 3

HISTOIRE LOCALE : La première guerre mondiale >>> p. 4

ACTUS MUNICIPALITÉ, VILLAGES >>> p. 5 à 8

VIE SCOLAIRE >>> p. 9

ASSOS INFOS >>> p. 10 à 12

DÉLIBÉRATIONS >>> p. 11

ETAT CIVIL >>> p. 12

ANIMATIONS >>> p. 12

Horaires d'ouverture de la Mairie
Du lundi au vendredi :
9 H / 12 H – 14 H / 17 H
Tél. 05 34 09 86 10
Mail : mairie.de.mercus@wanadoo.fr

MERCUS
GARRABET • AMPLAING • JARNAT • CROQUÉ

Directeur de la publication :
Patricia TESTA

Rédaction : Yvette LORENZO

Photos :
Mairie de Mercus, vie scolaire,
vie socio-éducative et vie associative,
habitants de la commune

Maquette, impression :
IPS Imprimerie (09)

Notre commune est en deuil

Le 14 août dernier, José LORENZO nous a quittés, emporté par la maladie contre laquelle il s'est battu avec courage.

Une foule innombrable l'a accompagné jusqu'à sa dernière demeure, tant il était reconnu au-delà même de la commune et du canton, pour ses qualités de cœur et sa compétence à exercer son mandat électif.

En 2001, il est devenu le 1er magistrat de notre commune. Ses administrés, sans doute conquis par son charisme, son savoir-faire et sa rigueur, lui ont renouvelé leur confiance en 2008 et 2014, de façon plus qu'honorable.

Sa principale préoccupation ? Préserver la qualité de vie de la population. Un défi devenu difficile à relever, les dotations et les subventions attribuées aux communes se réduisant au fil du temps.

Aussi, il a dû déployer beaucoup d'énergie pour conserver les services, ou en créer de nouveaux, indispensables au bien-être de tous : la poste, l'école, le cabinet médical, la crèche, l'épicerie....

Embellissement de nos villages (places, illuminations, fleurissement,...), création d'aires de jeux pour les enfants, amélioration de la sécurité routière et de la sécurité incendie, extension des réseaux d'assainissement, électriques, éclairage public,... autant de réalisations qui lui ont permis d'améliorer le cadre de vie de ses concitoyens.

Même si les subventions qui leur étaient attribuées par le conseil municipal avaient quelque peu diminué ces dernières années, José LORENZO a toujours apporté son soutien indéfectible aux associations de la commune. Il savait apprécier le travail réalisé par les bénévoles, et leur en était reconnaissant. C'est pour le bien de tous qu'il leur imposait parfois des règles.

Respecté par les élus du territoire, il avait participé à la création de la communauté des communes du Pays de Tarascon, dont il a été vice-président de 2001 à 2008.

A l'écoute de tous, il savait aussi parfois imposer. Homme de conviction au service de sa commune, José LORENZO a toujours œuvré dans l'intérêt général.

Sa disparition laisse un grand vide dans la commune où son empreinte restera gravée à jamais.

Adieu José.

Patricia TESTA

Documents et règles d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon leur importance, il faut déposer un **permis** (permis de construire, d'aménager...) ou une **déclaration préalable**.
Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Dans quels cas faut-il déposer un permis de construire ?

- Lors de la **création d'une nouvelle construction** (à l'exception des piscines de moins de 10 m² et abris de jardin de moins de 5 m²).
- Lorsque des **travaux sont réalisés sur une construction existante** (agrandissement...).

1 - Zone urbaine d'une commune dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou Plan d'Occupation des Sols (POS).
Si la construction est située en "zone urbaine" d'une commune dotée du PLU (cas de Mercus-Garrabet), un permis est nécessaire :
- si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m²,
- ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m² de surface plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m².

2 - Autres cas - Un permis de construire est exigé dans les 3 cas suivants lorsque les travaux :
- ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m²,
- modifient les structures porteuses de la façade et qu'ils s'accompagnent de changement de destination et sous-destination,
- portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

En principe, la demande de permis de construire ne peut être instruite si le projet architectural n'a pas été établi par un architecte.
Toutefois, le recours à un architecte n'est pas obligatoire pour les personnes physiques (particulier, par exemple) ou les exploitations agricoles qui déclarent vouloir édifier ou modifier pour elles-mêmes :
- une construction à usage autre qu'agricole (par exemple, une maison individuelle) dont la **surface de plancher n'excède pas 150 m²**,
- une construction à usage agricole dont à la fois la surface de plancher et **l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²**,
- des serres de production dont le pied-droit a une **hauteur inférieure à 4 m et dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m²**.

Les demandeurs d'un permis de construire sont tenus de recourir à un architecte pour les projets de travaux sur construction existante conduisant soit la surface de plancher, soit l'emprise au sol de l'ensemble à dépasser l'un de ces plafonds.

Délai d'instruction : 2 mois
Attention : dans certains cas (périmètre des 500 m des monuments historiques) le délai d'instruction peut être plus long, vous en serez alors informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

La déclaration préalable est exigée pour la réalisation de travaux de faible importance.
Quels sont les travaux concernés ?
- construction (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 et 20 m². En ce qui concerne les travaux sur construction existante, le seuil est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine couverte par un PLU (cas de Mercus-Garrabet),
- construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m,
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (remplacement d'une fenêtre ou d'une porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade...),
- travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple abord d'un monument historique), l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est obligatoire,
- changement de destination d'un local sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment,
- réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

Le délai d'instruction est généralement de 1 mois à partir de la date du dépôt de la déclaration préalable.
Attention : dans certains cas (monument historique, parc national, établissement recevant du public, impact environnemental...), le délai d'instruction peut être plus long, vous en serez alors informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

CERTIFICAT D'URBANISME

Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné et permet de savoir si l'opération immobilière projetée est réalisable. Il existe 2 types de certificat d'urbanisme. Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est toutefois recommandé d'en faire la demande avant d'engager la réalisation du projet.
1 - Certificat d'urbanisme d'information, il renseigne sur :
- les règles d'urbanisme applicables au terrain (règles du PLU par exemple),
- les limitations administratives au droit de propriété : servitudes d'utilité publique, droit de préemption, zone de protection dans le périmètre d'un monument historique,
- la liste des taxes et participations d'urbanisme : taxe d'aménagement, projet urbain partenariat...

2 - Certificat d'urbanisme opérationnel - En plus des informations données par le certificat d'informations, il indique :
- si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet,
- ainsi que l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus, desservant le terrain

Délai d'instruction - Pour traiter la demande, la mairie dispose d'un délai de :
- 1 mois pour une demande de certificat d'urbanisme d'information,
- 2 mois pour une demande de certificat d'urbanisme opérationnel.

Depuis le 1er juillet 2015, les communes de moins de 10 000 habitants (ou appartenant à une EPCI de moins de 10 000 habitants) peuvent confier l'instruction des autorisations d'urbanisme aux services de l'Etat (D.D.T.). A Mercus-Garrabet les demandes d' autorisation d'urbanisme sont instruites par les services de la Direction Départementale des Territoires de l'Ariège.

LA PREMIERE GUERRE MONDIALE
La guerre de position

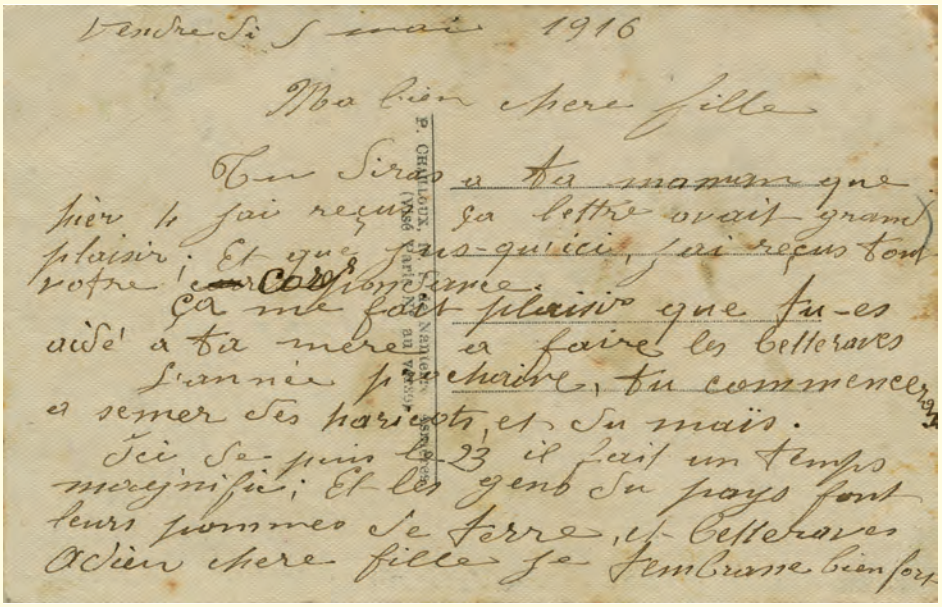

Samedi 1er août 1914, à 16 heures, toutes les cloches de France sonnent le tocsin. L'ordre de mobilisation générale est placardé dans chaque commune. Il entre en vigueur dès le lendemain et concerne tous les hommes valides âgés de 21 à 47 ans. Dans quelques jours, 4 millions de patriotes défendront le sol natal pour sauver la patrie de toutes les menaces qui l'entourent.

Dès septembre 1914, les armées sont face à face sur une ligne de front qui va de la mer du Nord à la frontière suisse. Après les offensives des premières semaines, la guerre change. Elle prend un autre "visage" : celui des tranchées. C'est ce qu'on appelle "la guerre de position" caractérisée par l'immobilisme du front en dépit d'attaques très meurtrières de part et d'autre.

Les tranchées ont une profondeur de 2 à 3 mètres. Elles sont formées de plusieurs lignes distantes de quelques centaines à quelques dizaines de mètres. Des renforcements, placés à intervalles réguliers, servent de postes d'observation pour le guetteur chargé de surveiller la tranchée adverse, de caches pour les mitrailleuses, mais aussi d'abris précaires pour les soldats.

Les deux ou trois tranchées de "première ligne" sont les plus dangereuses. On y fait feu contre l'ennemi, on le quitte pour mener l'assaut, on s'y réfugie en cas d'attaque. En principe, les soldats sont remplacés au bout de quelques jours.

La tranchée de "seconde ligne" sert de repli. Les abris sont plus profonds, on y donne les premiers soins aux blessés. La "troisième ligne" ou "tranchée de réserve" est plus sûre. Elle permet le stockage des munitions et du ravitaillement. Les hommes y prennent un peu de repos.

La boue est omniprésente dans les témoignages des combattants, qu'ils soient simples "poilus" ou historiens et écrivains.

"Les parois des tranchées s'éboulaient. Il fallait constamment consolider, déblayer, boiser, planchéier, creuser à nouveau..." Marc Bloch "l'histoire, la Guerre, la Résistance" (anthologie), Gallimard 2006.

Maurice Genevoix dans "Ceux de 14, la Boue" Flammarion 1921, écrit "une glaise mouillée, poisseuse et lourde, serre nos chevilles, alternativement, d'une étreinte longue et forte, il monte d'elle une puanteur violente, de dépotoir et de latrines....".

Dans les tranchées, les hommes ne peuvent ni se changer, ni enlever leurs chaussures, même pour dormir. Ils doivent tant bien que mal s'accommoder de la gale et de la vermine, des puces et des poux appelés "totos".

Voilà l'enfer dans lequel ont vécu des millions de patriotes, parmi lesquels figuraient des habitants de notre commune, partis au "front" pour défendre et sauver la patrie menacée de toute part. Ces hommes plongés dans l'horreur des tranchées, se raccrochent aux lettres, attendues impatiemment chaque jour, de leur mère, épouse, fiancée, sœur, fille relatant la vie au quotidien de ceux qui sont restés au "pays".

Pendant ce temps, dans les foyers privés des hommes valides, la vie s'organise autrement.... Les femmes, assument avec courage la lourde charge que représente le quotidien : travail à l'usine, dans les bureaux, dans les salles de classe, dans les champs...

Dans notre commune, comme dans toutes les zones rurales, l'activité principale des foyers tourne autour de l'agriculture. Habituées au travail quotidien des champs, elles doivent désormais prendre la tête de l'exploitation agricole, avec comme seule aide celle des enfants et des hommes âgés.

Source : "Tois frères dans la Grande Guerre" Annie Collognat-Barès
Photos : Aimé Arseguel – Robert Corraze

LES EMPLOIS SAISONNIERS

Cette année encore, pendant la période estivale, l'équipe technique s'est vue renforcée par l'arrivée de 8 jeunes gens et jeunes filles de notre commune.
Recrutés pour une période de 2 semaines chacun, ils ont accompli avec sérieux et enthousiasme les diverses tâches qui leur ont été confiées.
Guidés au quotidien par le personnel titulaire, ces jeunes saisonniers ont ainsi évolué dans le monde du travail jusqu'alors inconnu de la plupart d'entr'eux.
Une expérience professionnelle dont, n'en doutons pas, ils sauront tirer profit.

FLEURISSEMENT

Les mercusiens (nes) mettent un point d'honneur à participer à l'embellissement de nos villages.
Les prix obtenus par 12 d'entr'eux lors du concours des maisons fleuries organisé par la communauté des communes du pays de Tarascon, en témoignent.

- Cat. Maison avec jardin visible de la rue :
  - Claudine Amiel - route d'Amplaing (1er)
  - Janine Portet – lot. Paul Marrot (2ème)
  - Aline Rueff – Jarnat (3ème)
  - Jocelyne Rousselet – ch. De Yon (4ème ex.)
  - Roberte Clastres – Amplaing (8ème)
  - Roger Amiel – Jarnat (9ème)
- Cat. Décor floral en bordure de rue :
  - Andrée Matéo – place Guy Mocquet (1er)
  - Nicolas Manielle – rue G. Péri (5ème)
- Cat Balcon et terrasse :
  - Georges Deramond – pl. F. Subra (2ème)
- Cat. Jardin potager visible de la rue :
  - Daniel Lafaille – camp del Roc (3ème)

"Amandine Esthétique" et le "camping du lac" ont obtenu le 1er prix respectivement dans la catégorie "Entreprise et commerce" et "Tourisme (site et hébergement)".

Grâce au savoir-faire des agents techniques municipaux, notre commune a été classée 2ème dans la catégorie "bâtiment et lieu public".

Bravo et félicitations à tous ces jardinières et jardiniers.

ADIEU Monsieur le Maire

Les enfants des écoles (classes CE 2 et CM) et leurs institutrices, Laetitia CASTAING et Bernadette VALÉRO ont souhaité rendre hommage à Monsieur le Maire décédé le 14 août dernier.
Patricia TESTA, 1ère adjointe, entourée de membres du conseil municipal, a reçu les enfants et leurs institutrices à la mairie
Au cours de ce moment de recueillement, tous ont écouté attentivement le discours prononcé par Madame la 1ère adjointe.

Une cérémonie empreinte d'émotion, dont la sobriété reflète la personnalité de José LORENZO.

INFO ÉCONOMIQUE

Domiciliée sur notre commune, Heike SCHWITZGEBEL, masseuse kinésithérapeute conventionnée prodigue des soins classiques et énergétiques à domicile.
Si le besoin s'en fait sentir, n'hésitez pas à faire appel à ses services.
Mob. : 07 77 38 01 72
E-mail : heike.schwitzgebel@sfr.fr

INFOS PRATIQUES

Quelques numéros de téléphones utiles

- Médecins de garde (nuit, jours fériés, week end...) : 3966
- SAMU : 15
- POLICE : 17
- POMPIERS : 18
- CLIC (Tarascon) : 05 61 64 40 90
- REGIE D'ELECTRICITE : 05 61 05 90 08
- SMDEA :
  Bureaux St Paul de Jarrat
  05 61 04 09 00
  Urgences – astreintes 05 61 04 09 00
- CRECHE : 05 61 03 82 56
- BIBLIOTHEQUE : 05 61 64 01 96
- COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE TARASCON : 05 34 09 86 30
- TRESOR PUBLIC (Tarascon) : 05 61 05 63 53
- HOPITAL Jules Rousse – Logements foyers : 05 61 05 08 50

ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public, dont l'installation dans les villes et villages a été vécue comme une avancée, pose aujourd'hui une problématique pour les communes.
Les coûts, en augmentation permanente, engendrés par cette situation et l'impact néfaste environnemental, poussent les élus à réfléchir sur son optimisation et ses usages.
La mise en place de l'extinction de l'éclairage public, sur une partie de la nuit, est l'une des réponses qui permettrait de diminuer sensiblement les dépenses budgétaires et la pollution lumineuse, tout en préservant la biodiversité.

A la demande du conseil municipal (voir B.M. n°63), une étude de faisabilité de cette pratique, a été réalisée par le Syndicat Départemental d'Electricité (SDE 09).
Aussi, le conseil municipal à l'unanimité décide, de procéder, à titre expérimental (1 an) à l'extinction de l'éclairage public sur le territoire de notre commune de la façon suivante :
- de 23 h à 6 h du 1er septembre au 30 avril
- de 0 h au lever du jour, du 1er mai au 31 août.

Les nouvelles conditions d'éclairement nocturne sur le périmètre de la Commune seront

mises en place le 7 novembre 2017. En période de fêtes, en cas d'incidents, l'éclairage pourra être remis en service.
Au terme de cette période d'essai, un bilan sera établi.

LA BIBLIOTHÈQUE

BALADE CONTÉE

Le 19 juillet ils étaient nombreux à 20 h 30, aux abords de la Bibliothèque, prêts à partir en balade avec le réseau de Lecture A la Demande (LAD). Immédiatement mis dans l'ambiance par la remarquable Anne-Sophie MASSON, transportés par les notes de son accordéon, les spectateurs ont sillonné les rues et les chemins de traverse de Mercus.
Au bord du Serbel, le talentueux conteur Olivier SESSA, a démarré son "show". Un véritable voyage, où frissons et rires se côtoyaient, l'artiste invitant les promeneurs d'un soir à faire travailler leur imagination.
Alors que la nuit tombait, tous rassemblés dans la montée de Croquié, les spectateurs étaient conquis, tant par les histoires que par la beauté des lieux.
Un bel instant, quelques heures au Pays du conte, rendu possible grâce à l'investissement des bénévoles de la Bibliothèque de Mercus -Garrabet, de la Communauté de Communes,

via le LAD et sa médiathèque, en partenariat avec le Festival du Conte de Saurat.
Le verre de l'amitié, point final de la soirée, fut l'occasion de continuer à se "conter" des histoires... paraît-il que certains se sont découverts des talents lors de cette nuit Mercusienne.

TERRAIN DE JEUX

Ca y est ! Le mini parcours sportif vient d'être réalisé.
Installé dans un espace clos, avenue Irène Joliot Curie à Mercus, les enfants âgés de 4 ans au moins peuvent s'y ébattre sous la responsabilité des parents.
Bien sûr, par mesure d'hygiène et de sécurité, les chiens n'y sont pas admis.

La Vie Scolaire

Après 8 semaines de coupure estivale, la sonnerie a retenti dans nos écoles... Les vacances sont finies, c'est la rentrée scolaire.
Le 4 septembre, le bus a repris du service. Mais, ce jour-là, le compte n'y était pas. La rentrée, c'est un grand jour. Aussi, de nombreux parents ont pris le chemin de l'école pour y accompagner leurs enfants.
Les tout-petits découvrent. Aussi pour quelques-uns, les larmes ont fait partie de leurs affaires de classe.

110 élèves ont pris place sur les bancs des 2 écoles de la commune.
A Amplaing, Madame VALERO, Directrice, a accueilli 21 élèves. Ils suivront les cours en CM1 et CM2
79 élèves, répartis dans 4 classes, fréquentent l'école de Mercus.

- CE2/CM1 : Madame CASTAING, Directrice, a en charge 22 élèves
- CP/ CE1 : Madame CAMPERGUE dispense l'enseignement à 21 élèves.
- MATERNELLE : Elle est composée de 2 classes à 2 niveaux chacune :
  - Mme LAURENÇON s'occupe des 25 élèves qui composent les grande et moyenne sections.
  - Mmes ARMAL et VILLEMUS ont alternativement la responsabilité des 21 élèves des très petite et petite sections.

Ces enseignantes sont assistées dans leur tâche par Mesdames Magalie REBOLLO et Juliette JOLY, ATSEM, qui assurent également la surveillance des enfants pendant le repas de midi.
Quotidiennement, en dehors des heures de classe, Marie-Claire GILET maintien les locaux en état de propreté.

Le personnel technique communal assure l'entretien des bâtiments en y effectuant les réparations qui s'imposent.
Au restaurant scolaire, les repas sont préparés par Carole MORA et Sarah RUMEAU.
La commune prend en charge les frais de transport scolaire, les fournitures scolaires ainsi qu'une partie des frais de la restauration.

Le service d'accueil périscolaire est délégué à la communauté des communes. L'équipe se compose de 5 animateurs.
Une équipe de 11 bénévoles vient en aide aux enfants en assurant 3 fois par semaine (de 17 h 30 à 18 h) des séances "d'aide aux devoirs". Ce service gratuit, permet aux élèves de se libérer de tout ou partie des "devoirs du soir" avant de rentrer dans leurs familles. Nous remercions ces bénévoles qui donnent de leur temps au profit des enfants. si vous souhaitez intégrer l'équipe, adressez-vous au secrétariat de la mairie.

Une pensée pour les jeunes qui ont quitté le primaire en direction du collège. Nous leur souhaitons une bonne réussite scolaire.
Bonne rentrée à tous.

en vue

ALSH de l'Eté 2017

En juillet et en Août le Centre de Loisirs du Pays de Tarascon, géré par LEC GS pour le compte de la Communauté de Communes, a accueilli de nombreux enfants sur ses 2 sites, Tarascon-sur-Ariège et Mercus-Garrabet. Ici, avec des locaux fonctionnels situés près des installations sportives de la Commune, les enfants sont "rois" durant toutes les vacances. Et, cerise sur le gâteau, la proximité de la base nautique, fait de l'antenne de l'ALSH à Mercus, le cadre idéal pour les 3/16 ans.

Début Juillet, la saison a été lancée, comme depuis 3 ans maintenant, par l'accueil, durant une journée, de groupes de jeunes de tout le département. Cette journée découverte leur a permis d'approcher les activités nautiques pour le plus grand plaisir des quelques 60 ados de 11 à 17 ans, arrivés des 4 coins de l'Ariège. La semaine suivante, dans le cadre d'une semaine « sports natures », les plus grands de l'ALSH ont testé le paddle, et sa nouveauté : le Stand Up Paddle XXL (notre photo).

Entre activités plus calmes, dans les salles de l'ALSH, et activités physiques, sur le stade ou à la base nautique, les vacances des "petits" du Pays de Tarascon ont été très actives. Ceci grâce au professionnalisme des animateurs de LEC GS et à la volonté des Communes et de la Communauté de Communes, dans le cadre de leur Politique Educative.

assos infos

Les fêtes locales

Les agents techniques municipaux apportent leur aide aux préparatifs

Devoir de mémoire à Amplaing

A Garrabet, à l'heure de l'apéritif, le bar ambulant sillonne les rues du village

A Mercus, repas champêtre à la source de la truite

assos infos

Le comité s'affaire, le repas va être servi

Des feux d'artifices ont été tirés

Place au bal

assos infos

LA PETANQUE MERCUSIENNE fait la fête à Croquié

Le 5 août dernier, Croquié était en effervescence : c'était la fête !. Elle a obtenu cette année encore, un franc succès. La pétanque mercusienne s'évertue à perpétuer cette traditionnelle journée regroupant les "courtierols", les vacanciers et les gens "d'en bas". Voilà 25 ans déjà que cette manifestation a été créée par le président Jean-Louis COTS et son équipe dont faisait partie José LORENZO, à qui cette fête tenait à cœur. Il lui apportait son soutien et l'honorait toujours de sa présence. C'est avec peu de moyens que tout a commencé (montage du chapiteau, installation de l'éclairage par les membres de l'association, préparation des repas par leurs épouses etc,...) Ce qui prenait bien une semaine de travail. Ainsi bien sur fut organisé le premier concours de pétanque international de Croquié qui perdure encore aujourd'hui.
Cette année celui-ci a attiré 12 doublettes regroupant amateurs et joueurs confirmés. De sympathiques "voyageurs" toulousains ont remporté le trophée face à Angel GAROZ et José LOPEZ, lesquels ont reçu quand même le challenge. Place ensuite à l'apéro où les vainqueurs, acclamés par l'assistance, ont fait admirer leur voix en interprétant quelques titres à succès. Le repas préparé par le traiteur Jean-Louis DUMAS a régalé les papilles et l'on pouvait alors dignement fêter les 80 ans de Roger AMIEL l'éternel boute-en-train. L'œil toujours malicieux il est encore capable de vous faire quelques beaux "tétons" même s'il prétend ne plus très bien voir la position du "cochonnet" ! La soirée s'est poursuivie en musique jusque tard dans la nuit. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine où Brice et son équipe vous attendent encore plus nombreux.

LE FOOT

UNE NOUVELLE SAISON DÉBUTE POUR LE E.F.SPAM ET LE LAP-HAF ...

E.F.SPAM : Pour l'école de Football d'animation, les dirigeants du club ont constaté une légère augmentation d'effectif sur les catégories U9 et U13, avec une stabilité en U11 et un chiffre encore incertain pour les plus petits U7. Avec plusieurs équipes dans chaque catégorie, les éducateurs pourront mieux faire progresser et donner plus de plaisir aux enfants ; Ils continueront ainsi à faire retentir le cri du SPAM sur les terrains du département :

- Le SPAM ça vient d'où ??? - Oouuuhhhhh !!!
- De St Paul de Jarrat ??? - Ouiiiii !!!!
- De Mercus-Garrabet ??? - Ouiiiii !!!!
- Et St Paul Avec Mercus, ça fait ??? - SPAM, ça fait ? SPAM, ça fait ? SPAM, SPAM, SPAM !!!

LAP-HAF : l'activité des garçons de 13 ans à 20 ans et des filles bat son plein, excepté la forte baisse de fréquentation en U9, U11 qui est "récompensée" par la création d'une équipe SENIOR FEMININE (voir photo).
Toutes les photos, vidéos et infos sur http://spam.footeo.com ou http://lap-haf.footeo.com

LES MYRTILLES DE L'AYNAT

C'EST REPARTI !!

Pour les Myrtilles aussi, les vacances sont terminées.
Les bras chargés de douceurs dont pourront se régaler les assidus du Mercredi, Rose a repris le chemin de la salle Jean Moulin. Les amateurs de belote, jeux de société et autre vidéo... se sont retrouvés.
Au programme pour les mois à venir : fêter l'arrivée de l'automne et Noël. Mais chut !!! Nous en reparlerons le moment venu.

Merci au Conseil Municipal pour la subvention versée (malgré les restrictions budgétaires) cette année encore, à notre association..

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JUILLET 2017

Echange de parcelles
Une proposition d'échange de la parcelle cadastrée B 1549 et d'une parcelle située à Jarnat a été faite par les propriétaires de cette dernière.
Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de contacter un géomètre avant de donner un avis.

Ligne haute tension
Mme la Présidente de séance informe l'assemblée que le Syndicat des Collectivités Electrifiées de l'Ariège propose d'assurer la fiabilisation de la ligne haute tension pour un montant de 42 700 €.
Le conseil municipal à l'unanimité approuve ce projet et demande que le montant des travaux s'inscrive dans le programme d'électrification rurale.

Communauté des Communes du Pays de Tarascon
Mme la Présidente de séance, remet aux membres du conseil municipal le projet de modification des statuts de la communauté des communes du Pays de Tarascon.
Le conseil municipal étudiera cette proposition et délibèrera lors du prochain conseil municipal.

Commission Vie scolaire
Patricia TESTA donne lecture du compte rendu du conseil d'école du 4 juillet 2017

Commission travaux
Germain FLORÈS énumère les travaux en cours.
Jean-François FONQUERGNE fait le point sur les travaux liés à l'accessibilité et au plan des préventions des risques.

Tarifs restauration scolaire
Le conseil municipal à l'unanimité, décide que les tarifs des repas cantine pour l'année scolaire 2017/2018 seront les suivants :
- Repas enfants de la commune :3.00 €
- Repas enfants extérieurs à la commune : 3.40 €
- Repas enfants de la crèche :1.60 €
- Repas adultes : 6.10 €

Personnel
- Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'accorder une gratification de fin d'année à l'agent recruté dans le cadre d'un "emploi avenir".
- Sur proposition de Madame l'Adjointe au Maire, le conseil municipal à l'unanimité approuve la création d'un poste d'agent de maîtrise territorial pour permettre l'évolution de carrière d'un agent.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2017

Modification des statuts de la communauté des communes du Pays de Tarascon
Les nouveaux statuts de la communauté des communes du Pays de Tarascon ont été approuvés à la majorité (12 pour, 1 abstention)

Recomposition du Conseil Communautaire
Les élections municipales de la commune de Mercus-Garrabet imposent la recomposition du conseil communautaire. La nouvelle règle constitutionnelle offre 2 possibilités :
- recomposition conformément au droit commun,
- recomposition selon accord local.

Le conseil municipal, à l'unanimité vote et approuve la recomposition conformément au droit commun.

Schéma de Cohérence Territoriale
Jean-François FONQUERGNE et Josette RICHARD proposent de se rendre aux sessions concernant l'élaboration d'un plan global de déplacement et d'un plan climat air énergie territorial.

Câblage traverse de Garrabet
Le Syndicat Départemental d'Electrification de l'Ariège propose de prendre en charge les travaux de câblage de la traverse de Garrabet, dont le montant s'élève à 29 500 €.
Approuvé et voté à l'unanimité par le conseil municipal.

Echange de parcelles
Le conseil municipal à l'unanimité
- décide que la délimitation des 2 parcelles objet de l'échange sera effectuée par un géomètre.
- approuve l'échange.

Ecoles
Le conseil municipal décide à l'unanimité la location-vente de 2 photocopieurs, pour la somme de 429.78 €/ trimestre pendant 20 trimestres.

Modification budgétaire
Le conseil municipal décide de modifier le montant des prévisions budgétaires du compte 6232 "fêtes et cérémonies".

Personnel
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal pour permettre l'évolution de carrière d'un agent.Voté et approuvé à l'unanimité.
- Suite au changement de grade de 2 agents, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le régime indemnitaire.

Dons d'œuvres artistiques
Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter le don d'œuvres artistiques fait par le sculpteur Ted CARRASCO ;

Questions diverses
Le conseil municipal, décide que l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune se fera de la façon suivante :
- de 23 h à 6 h du 1er septembre au 30 avril
- de 0 h au lever du jour, du 1er mai au 31 août.

assos infos

REPAS ENTRE VOISINS A GARRABET

Ne laissons pas les bonnes traditions se perdre ! Cette année, les habitants de l'impasse de la Bergerie et des rues adjacentes ont partagé avec plaisir l'excellent couscous concocté par Béatrice et Youssef.
La météo n'a pas été très clémente, peu importe ! Les rires et la bonne humeur étaient de mise, l'essentiel étant de se retrouver entre voisins de façon conviviale. Alors, à l'année prochaine !

LE RALLYE

Réponse à l'énigme : **VERRE**

Rappel des indices : PIED, BALLON, ŒIL, PAPIER, LAINE.
Cette année, le rallye traversait la forêt royale de Sainte-Croix-Volvestre où se sont implantés au XVIème siècle des maîtres verriers qui ont fait la réputation du lieu. Issus de familles nobles, ils étaient protestants et furent persécutés pendant les guerres de religion.

Animations

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE 2017
VIDE GRENIER DES ÉCOLES

JEUDIS 7 ET 14 DÉCEMBRE 2017
DE 17H00 À 18H30
MARCHÉ DE NOËL DES ÉCOLES
Les marchés de Noël se dérouleront dans la salle du Foot

Etat Civil

NAISSANCES
1er juillet 2017 : Kayla MEHU VALERO
10 août 2017 : Mathéo MEIRA GOMES
Félicitations aux heureux parents

MARIAGES
19 août 2017 :
Monique CARDONA & Alain COVY
26 août 2017 :
Patricia PIEROBON
& Stéphane SAUMANDE
Meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

DÉCÈS
2 juillet 2017 : André PUJOL
21 juillet 2017 : Jeannine LENCOU
6 août 2017 : Marcelle MAURAT
14 août 2017 : José LORENZO
Sincères condoléances aux familles endeuillées.